

AVIS PUBLIC



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2015-01 et 2015-03

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2015-01 - *Règlement modifiant le Règlement sur les services de collectes à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2015 (2014-19),*
- Règlement 2015-03 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 mars 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mars 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx